

Montreuil, 31 Mars 2020

La crise sanitaire actuelle se fait le triste révélateur des dysfonctionnements des services publics mis en coupe réglée depuis maintenant plus de 30 ans, et qui s'accélère depuis le début des années 2000 avec les réformes doctrinaires des libéraux aux pouvoirs : coupes drastiques dans les budgets de la santé, de l'éducation, de la solidarité, privatisations - externalisations sous couvert de « réorganisations » ... et les réformes tout azimut sans cohérence autre que « l'efficacité » comptable de court terme et l'alimentation de la planche à statistiques.

Ce faisant, ce sont l'intérêt public et les métiers des agents publics – dont les maigres traitements et autres « privilèges » seraient la cause de tous les maux de notre société (...) – qui se sont retrouvés noyés sous des océans de procédures gestionnaires déconnectées des besoins réels des usagers et de l'intérêt général, réalité qui se révèle aujourd'hui de façon dramatique ... Ce qui reste du service public de la Justice, comme de bien d'autres, ne déroge pas à cette règle.

Ce que révèle la crise sanitaire : entre affichage budgétaire et empilement législatif

Ainsi la justice reste dans une situation paradoxale notable : alors que ses budgets augmentent régulièrement depuis quelques années, l'ensemble de l'institution constate une pénurie de moyens qui fait de la France un des pays les plus mal classés pour la part du budget / PIB dédié à la justice au sein des pays de l'OCDE.¹

La réalité, c'est que la plus grande partie de ces moyens sont captés par l'« Ogre pénitentiaire » et le coût sans cesse croissant de la gestion en grande partie privatisée des prisons. L'injection de cette masse financière n'a jamais eu pour but d'améliorer les conditions de détention et d'exercice des professionnels, mais de toujours plus soutenir une politique de sécurité des établissements au détriment de la mission de réinsertion de l'administration pénitentiaire passée par pertes et profits, quand elle n'est pas elle aussi insidieusement privatisée. Et alors que la justice civile croule chaque jour un peu plus sous l'afflux croissant de demandes des citoyens victimes des dégâts collatéraux de la société néo-libérale, les stocks de bracelets électroniques et de barbelés ornant les murs des prisons ne se sont jamais aussi bien portés ...

Ces dernières années ont également vu augmenter le nombre de condamnations annuelles, situation qui a créé un accroissement de l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation et des services de l'application des peines. La population incarcérée, quant à elle, n'a cessé de croître malgré l'augmentation constante des

aménagements de peine et des prononcés de peines dites « alternatives » (à l'emprisonnement ou à la liberté ? on ne sait plus ...). Nul doute que les procédures expéditives comme la comparution immédiate et l'extension du « filet pénal », corrélative à la toujours plus grande destruction du « filet social », ne sont pas étrangers à ce phénomène.

En parallèle, les professionnels ont eu à s'adapter en permanence à des accumulations de réformes pénales, qui n'ont pas permis de réduire la surpopulation pénale et, par un phénomène de sur-empilement (chaque ministre depuis 2008 y étant allé de sa réforme, plus pour répondre en opportunité à l'opinion publique que pour réellement « réformer »), ont généré un monstre procédurier et bureaucratique qui a saturé les services et les organisations, et mis fortement à mal les métiers et les compétences des professionnels au détriment du travail d'individualisation et d'accompagnement des personnes condamnées.

Cette situation absurde, conséquence de choix politiques à géométrie variable guidés par les réflexions de quelques « experts » auto-proclamés et autres carriéristes patentés au détriment des constats des professionnels réduits au silence, se retrouve aujourd'hui exacerbée à l'occasion de la publication d'une ordonnance pénale modifiant la Procédure pénale durant la période d'état d'urgence.

*en référence à notre texte de 2007 :

<http://www.cgtspip.org/ce-que-nous-sommes/>

De l'usage jupitérien de l'Ordonnance en temps de crise sanitaire

Il s'agit donc pour le Ministère d'atteindre l'objectif de libération de 5000 personnes détenues aux fins de pouvoir réduire les risques de contamination dans les établissements, lieux évidemment propices à une contagion en chaîne. Comme quoi, « quand on veut, on peut ». A cette fin, les techniciens « experts » du Ministère, avec l'aide des non moins vénérables professeurs de l'administration pénitentiaire, ont donc concocté un « cocktail juridique » modifiant la procédure pénale en ces temps de covid19. Outre l'usine à gaz qui va nécessairement impacter sur les SPIP et les SAP qui fonctionnent, et c'est tant mieux pour les personnels et les justiciables, en « mode dégradé », l'on ne peut que constater amèrement les incohérences et autres aberrations que l'on y trouve.

Pour la CGT IP, les articles 16, 17 et 18 de l'ordonnance, qui concernent l'incarcération provisoire, pourraient à eux seuls résumer « l'économie du projet ». Ainsi les durées de détention provisoire vont être augmentées et les délais pour étudier une demande de mise en liberté augmentés de 1 mois. Pour les personnes qui seront jugées en comparution immédiate, les délais de détention provisoire passent de 3 à 6 jours. Le délai de détention provisoire pour les comparutions à délai différé passe de 2 à 4 mois. **Donc, si on comprend bien, pendant qu'on vide d'un côté, on remplit de l'autre ? alors que la logique en terme de prévention sanitaire serait, non pas seulement de faire sortir, mais plus encore d'éviter au maximum de faire entrer !**

Malgré l'heureux retour de la LC, trop peu souvent prononcée ces derniers temps mais qui ne semble mentionnée qu'en passant, entre l'allongement de la détention provisoire, l'absence totale de mesure concernant le MO, le report à un mois de l'examen des RSP exceptionnelles... on voit bien que la question sanitaire, qui n'a pas attendu le covid19 pour alerter tous les professionnels qui interviennent en milieu carcéral, n'est qu'**un prétexte fallacieux et un exercice de communication pour répondre en réalité à une toute autre urgence : comment gérer les tensions qui ne manquent pas de se manifester dans les prisons du fait de la situation sanitaire, en essayant de réduire la pression liée à la surpopulation carcérale ?**

🚩 En complément, notre communiqué sur l'application de l'ordonnance et la circulaire : <http://www.cgtspip.org/pour-ce-ministere-lurgence-nest-pas-sanitaire-mais-securitaire/>

Les oubliés.es

Ce « *mantra pénitentiaire* », qui ressurgit en périodes de crises ou lors des condamnations régulières de la France par la CEDH, n'a jamais été traité autrement que par la fuite en avant de la construction de places et du développement à échelle industrielle de la surveillance électroniqueⁱⁱ, au seul profit des carrières personnelles de quelques-uns et des boîtes privées qui ont fait de la privation / restriction de liberté un marché particulièrement rentable.

L'analyse juridique et comptable que nous sert en situation d'urgence le ministère, soutenue par bon nombre de gestionnaires d'établissements qui redécouvrent à cette occasion les vertus du SPIP et de la « préparation à la sortie », est particulièrement révélatrice de la non prise en compte des réalités :

- **Quid des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques**, dont le nombre ne cesse de croître corrélativement à la destruction organisée de la psychiatrie publique depuis des décennies, dont les conditions de détention se durcissent de fait, faute de liens extérieurs et de la réduction de leur accompagnement psycho-social durant cette période ?
- **Quid des personnes détenues**, n'ayant pas la chance de s'appeler Papon ou Balkany, n'entrant pas dans les critères définis et **qui souffrent de pathologies invalidantes et/ou dégénératives à risques** face à l'épidémie ?
- **Quid des enfants dans les pouponnières** sans plus aucune possibilité de sortie ou d'activités faute d'intervenant extérieur : resteront-ils confinés en détention dans 9m2 sous prétexte que leur mère n'entre pas dans les critères de libération immédiate ?
- **Quid des personnes détenues étrangères** sans aucune ressource extérieure pouvant entrer dans les critères définis ?
- **Quid enfin des mineur.es** dont 70 % sont en détention provisoire ?
- Et quitte à se faire taxer de cyniques, on notera d'ailleurs que l'ordonnance **pénale n'évoque jamais la question des personnes condamnées faisant l'objet d'une condamnation hors les murs**. Dans le contexte actuel de réduction d'activité des services de droit commun sanitaires, sociaux, l'opportunité du prononcé de non avenues anticipées pour les personnes condamnées à un sursis mise à l'épreuve ou une contrainte pénale aurait peut-être aussi pu faire l'objet d'un début de commencement d'ébauche de réflexion par le ministère et notre administration de tutelle.

On pourrait multiplier encore et encore ces exemples, mais au pays de « l'individualisation des peines », force et de constater que c'est la norme bureaucratique qui fait loi ! D'où sort cet « objectif » de 5000 ? Pourquoi pas 4347 ou 7256, voire même 8123,46 selon les normes comptables en vigueur ...

En attendant de sortir un jour, dans on ne sait trop quelles conditions, les 67 000 autres resteront en prison faute d'autre solution. Mais qui sait, peut-être seront-ils également transférés « par ordonnance » aux 4 coins du pays dans des établissements pénitentiaires « labellisés covid19 » dans l'urgence et sans réels moyens dédiés prévus par l'article 23 de ladite ordonnance ... – mais dans quelles conditions sanitaires pour eux et les personnels missionnés à cette fin ?

Une logique de gestion qui détourne le principe d'individualisation

Il ne s'agit évidemment pas d'appeler à libérer toutes les personnes détenues, pour lesquelles l'emprisonnement reste la réponse nécessaire, sans pour autant les priver de leurs droits. La CGT a toujours posé cette question non pas en faisant le compte des « innocents » en prison, mais en faisant le compte des personnes condamnées pour lesquelles d'autres réponses que la prison auraient pu, avec l'association de moyens publics et de droit commun dédiés autrement que par des conventions et autres « fiches de liaison » envoyées par mails, être une réponse utile en ces temps proclamés de « pluridisciplinarité ».

L'exemple le plus frappant de cette absence totale de réflexion sur les modalités de suivi des personnes condamnées nous est encore une fois donnée par cette ordonnance. Il est en toute logique prévu d'exclure de l'octroi des modalités de libération envisagées les personnes condamnées pour crimes, terrorisme, violences commises sur conjoint ou faits commis en détention durant le confinement.

Passons rapidement, mais pas trop quand même, sur le fait qu'à l'ère des prétendus « criminologues » la « bonne conduite » en détention soit toujours un critère déterminant pour l'octroi d'un aménagement de peine ...

Passons rapidement, mais pas trop quand même, sur le fait que les condamnations délictuelles pour violences sur ascendants ne soient pas évoquées, et que celles par ascendant ne le soient que de façon vaporeuse ... Force est de constater que le ministère et l'administration pénitentiaire se rendent enfin compte que la question des « violences conjugales », à défaut de se pencher sur le fléau plus général des violences infra-familiales, est un problème majeur dans notre société. Il s'agit cependant là d'une hypocrisie totale, quand depuis des années, des millions d'euros, sans aucun contrôle ni évaluation, sont distribués entre autres pour « lutter contre la radicalisation » à des entreprises privées alors que, ni le service public, asphyxié par la « prise en charge » des auteurs de délits de droit commun, ni les associations d'aide aux victimes, ne disposent des moyens soutenus pour prendre en charge les auteurs et les victimes des violences intra-familiales.

Toutes les victimes n'ont ni la chance de s'appeler Marianne ni de bénéficier de « l'union sacrée » autrement qu'en période d'« état d'urgence ». Qu'elles se reconfortent : faute d'agents des forces de l'ordre formés disponibles pour accueillir leurs plaintes, faute des moyens dédiés à leur accompagnement réel qui sauf pour nos gestionnaires ne se résume pas à des statistiques sur le remboursement ou pas des dommages et intérêts, elles pourront toujours demander conseil à leur pharmacien ...

Les SPIP : les éternels relégués

Oui ! c'est un réel « S.O.S » qu'il est aujourd'hui nécessaire de lancer sur ce que sont devenus les SPIP et la condition professionnelle des agents qui y exercent.

L'ordonnance laisse ici aux SPIP dans le processus engagé la place de tâcherons de l'exécution des peines à laquelle, malgré ses discours pompeux et ses « méthodologies scientifiques », l'administration pénitentiaire continue de les réduire : un simple faire-valoir. Réduire la question de la sortie à des recueils de justificatifs et à l'observance de procédures toujours plus chronophages est sans conteste la démonstration de l'abandon en rase campagne de la préparation à la sortie. Pendant que chaque jour les collègues qui exercent en « milieu fermé », et plus particulièrement en maisons d'arrêt, courent pour compiler des feuilles de papier dans des pochettes en carton, participent à des « programmes » qui n'ont pour seule finalité que de gérer les tensions en détention, participent à des commissions en qualité de co-gestionnaires de la détention ; le travail réel de préparation à la sortie et du maintien des liens familiaux est de fait réduit à la portion congrue.

Le « milieu ouvert », ignoré par la dite ordonnance, est lui aussi touché par cette logique : le développement des aménagements de peine et des « alternatives à l'incarcération » n'est plus pensé par notre

administration de tutelle que comme une soupape de sécurité pour ses établissements qui restent sa priorité. L'écrasante part des budgets de l'administration pénitentiaire est dévorée par les budgets des établissements, les services pénitentiaires d'insertion et de probation devant faire toujours plus avec toujours moins. Des sommes astronomiques sont engouffrées pour les établissements, quand l'administration pinaille parfois pour quelques centaines d'euros quand il s'agit de financer un acte professionnel, une action innovante répondant aux besoins réels des usagers en milieu ouvert.

Quel professionnel, hormis ceux refusant de faire preuve d'un minima de bonne foi intellectuelle, ne constate pas pour exemples quotidiens à quel point le poids bureaucratique des commissions d'application des peines en établissements et celui de la gestion des bracelets électroniques en milieu ouvert épuise le temps consacré au réel suivi des personnes condamnées, autrement que pour répondre à une commande réglementaire en parfaite contradiction avec les discours affichés ???

Et pendant ce temps-là, de plus en plus d'entreprises privées obtiennent des financements publics pour mettre en œuvre des modalités de prise en charge des personnes condamnées, dans les établissements comme au sein de la société civile. La lumière crue que jette l'ordonnance sur cette réalité mériterait que l'on y médite au-delà de l'« état d'urgence » sanitaire actuel ...



Autant de questions de fond que ne cesse de soulever la CGT depuis des années, révélées dramatiquement et par l'absurde à l'occasion de cette crise sanitaire :

- ☞ Et si on incarcérait moins en faisant enfin de la peine de prison non pas le « dernier recours » mais la réponse motivée nécessaire faute d'autres solutions ?
- ☞ Et si on se donnait les moyens de s'attaquer réellement aux problèmes de société plutôt que d'étendre le filet pénal ?
- ☞ Et si on retrouvait les valeurs de la solidarité plutôt que de s'enfermer dans l'impasse du contrôle social et de la surveillance ?
- ☞ Et si on faisait enfin confiance aux professionnels de terrain en valorisant leurs métiers plutôt que d'essayer de les transformer en « experts » de politiques pénales incohérentes ?
- ☞ Et si on prenait Macron au mot quand, la larme à l'œil au JT, il met en avant les vertus et l'engagement des professionnels du travail social ?
- ☞ Et si on faisait de la réhabilitation et de l'amendement les objectifs du Service public, plutôt que de rester enfermé dans des logiques judéo-chrétiennes punitives qui ont largement démontré de leur inefficacité au 21ème siècle ?
- ☞ Et si on se donnait réellement les moyens de soutenir une peine autonome de probation plutôt que d'alimenter l'industrie des bracelets électroniques et de la construction de places de prison ?

» Et si, pour faciliter cette réflexion de fond, on partait enfin du postulat de la nécessité d'un Service Public de la probation libéré du carcan de l'administration de la pénitence et de sa « mission de sécurité publique » ? Administration qui vient une fois de plus, à l'occasion de cette dramatique crise sanitaire, de démontrer par l'absurde qu'elle n'aura bientôt plus de « publique » que le nom.

La CGT Insertion Probation salue toutes celles et ceux, fonctionnaires hospitaliers, d'État, de l'éducation, Territoriaux et assimilé.e.s, bénéficiant ou non de « régimes spéciaux » ; salarié.e.s du secteur privé et associatif, bénévoles ... pour leur engagement quotidien auprès de toute la population sans distinction en ces temps de crise.

NIER LES DROITS DES UN.ES REVIENT A NIER LES DROITS DE TOU.TES

ⁱ Cf rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe - 2018 <https://www.franceinter.fr/justice/la-justice-francaise-manque-toujours-de-moyens-selon-un-rapport-europeen>

ⁱⁱ Cf. chiffres clés : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/> : on passe de 2506 PSE en 2008 à 6 431 PSE en 2011 à 11 558 en 2020